



Le Choletais

L'audace pour réussir

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS**

SEANCE DU LUNDI 18 JANVIER 2016

XXXXX

Le dix huit janvier deux mille seize, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le douze janvier deux mille seize, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BREGEON, Pierre-Marie CAILLEAU, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Nicolas CLERTEAU, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Marie-Odile EDOUARD, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Joëlle POUDRE, Simone POUPARD, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Jean-Paul BOISNEAU (Ayant donné procuration à Guy BARRÉ), Marc MAUPPIN : Vice-Présidents.

Christine CHARRIER (Ayant donné procuration à John DAVIS), Xavier COIFFARD, Christophe MENUET : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 21 décembre 2015 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 389 à n° 427 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donné.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Désignation - représentation et élection

I-1 – INSTALLATION DE QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article unique : de prendre acte de l'installation en tant que Conseillers Communautaires de Madame Simone POUPARD, au titre de la commune de Cholet, suite à la démission de Madame Marie BARTHELEMY, ainsi que de Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU, Madame Joëlle POUDRE et Monsieur Nicolas CLERTEAU, suite à l'adhésion de la commune de Bégrolles-en-Mauges à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

X - BUREAU

X-1 – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (50 " Pour ", 1 " Abstention ") décide,

Article unique : d'approuver le règlement intérieur modifié suite à l'intégration de la commune de Bégrolles-en-Mauges.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Désignation - représentation et élection

I-2 – COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION D'UN MEMBRE COMPLEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de fixer à 25 le nombre de membres du Bureau communautaire, dont le Président, 15 Vice-Présidents et 9 conseillers communautaires.

I-3 – DESIGNATION DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de procéder à la désignation des membres des commissions à main levée, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : de désigner les membres supplémentaires au sein de chaque commission comme suit :

Administration Générale – Finances – Ressources Humaines

Madame Cristelle GANDON : voix consultative,

Développement Économique

Monsieur Arnaud METAYER : voix consultative,

Solidarité et Proximité

Madame Catherine PAPIN : voix consultative,

Culture

Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU : voix délibérative,

Aménagement de l'espace

Madame Joëlle POUDRE : voix délibérative,

Environnement

Madame Marie-Christine GALY : voix consultative,

Équipements communautaires

Monsieur Michel CHEVALIER : voix consultative.

I-4 – MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS DANS DIVERS ORGANISMES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (47 " Pour ", 4 "Abstention ") décide,

Article 1 : de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais au sein des organismes ci-dessous désignés, à main levée, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : de désigner au sein du Conseil d'Administration de l'Agence pour la Promotion du Choletais :

- Monsieur François DEBREUIL, en tant que représentant titulaire,
- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU, en tant que représentant titulaire.

Article 3 : de désigner au sein du Conseil d'Administration du Centre Social du Planty :

- Madame Simone POUPARD, en tant que représentant titulaire.

Article 4 : de désigner au sein du Conseil d'Administration de K'léidoscope :

- Madame Simone POUPARD, en tant que membre titulaire.

Article 5 : de désigner au sein de Mission Locale du Choletais :

- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU, en tant que représentant titulaire.

Article 6 : de désigner au sein du Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze :

- Monsieur Laurent LOISEAU, en tant que titulaire,
- Madame Ingrid FERCHAUD, en tant que suppléant.

Article 7 : de désigner au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable des Eaux de Loire :

- Monsieur Jean-Louis CILLON, en tant que représentant titulaire,
- Monsieur Jean-Luc HAMARD, en tant que représentant suppléant.

Enseignement supérieur

I-5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CHAUD LES JOUEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association Chaud Les Joueurs, pour la poursuite du projet "Cambod'jeu", permettant de développer et de mettre en place des ludothèques au sein d'orphelinats cambodgiens.

Ressources humaines

I-6 – INDEMNITES DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de fixer l'ensemble des indemnités à verser aux élus communautaires en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique, comme suit :

- Président : 27,8 % (montant mensuel indicatif : 1 056,81 €),
- Vice-Président : 29,99 % (montant mensuel indicatif : 1 140,06 €),
- Membre du Bureau bénéficiant d'une délégation : 8,03 % (montant mensuel indicatif : 305,26 €).

Ces indemnités subiront automatiquement les majorations correspondant à l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

Article 2 : de fixer la date d'application de cette décision au 20 janvier 2016 et de joindre à la présente délibération un tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus.

(cf. annexe I-6)

Finances et Budget

I-7 – GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS, AMIS ET ADULTES HANDICAPES DE LA REGION CHOLETAISE - RACHAT DE PRETS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 786 497,50 €, représentant 50 % du prêt de 1 572 995 € que l'Association des Parents, Amis et Adultes Handicapés de la Région Choletaise (APAHRC) a contracté auprès du Crédit Coopératif, selon les conditions suivantes :

- tranche 1 :
 - montant : 700 000 €,
 - durée : 7 ans,
 - taux : 1 %,
 - périodicité : trimestrielle.

- tranche 2 :
 - montant : 872 995 €,
 - durée : 13 ans,
 - taux : 2,26 %,
 - périodicité : trimestrielle.

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'APAHRC, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la Communauté d'Agglomération du Choletais s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : d'approuver la convention à conclure avec l'APAHRC, relative aux modalités de mise en œuvre de cette garantie.

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-8 – CONSTRUCTION D'HABITAT ADAPTE DU SITE DES TUILERIES - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour la construction de l'Habitat adapté sur le site des Tuileries.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

(cf. annexe I-8)

III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

PLIE

III-1 – CONVENTION CADRE DE LA PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENTALE - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale (AFODIL), afin de concourir à une partie du fonctionnement de la plateforme mobilité en 2016.

Article 2 : d'approuver la convention cadre d'objectifs et de moyens de la plateforme mobilité départementale pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2017.

IV - CULTURE

Musées

IV-1 – MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MC2 - AMIS DES MUSEES DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association MC2 - Amis des Musées de Cholet, destinée à valoriser le Musée d'Art et d'Histoire en œuvrant conjointement à sa promotion, à l'enrichissement des collections, à la médiation culturelle et à l'animation de la boutique, pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

IV-2 – MUSEES DE CHOLET - RECAPITULATIF DES DONS DE L'ANNEE 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accepter les dons d'objets de collection reçus par les musées choletais en 2015, sur la base de la liste ci-annexée, l'inscription à l'inventaire de ces pièces de collection s'accompagnant d'un engagement à les conserver, les restaurer, les étudier et assurer leur diffusion.

(cf.annexe IV-2)

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE " PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE " A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (49 " Pour ", 2 " Abstention ") décide,

Article unique : de transférer de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

VI - ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets

VI-1 – COLLECTE DES DECHETS DE BEGROLLES-EN-MAUGES - CONVENTION AVEC LE SIRDOMDI

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention à intervenir avec le SIRDOMDI fixant les modalités techniques et financières de reprise des biens liés à la collecte des déchets de la commune de Bégrolles-en-Mauges dont le terme est fixé au 31 janvier 2016.

Assainissement

VI-2 – CONVENTION DE MUTUALISATION - COMPETENCE ASSAINISSEMENT - BEGROLLES-EN-MAUGES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de mutualisation à intervenir avec la commune de Bégrolles-en-Mauges pour l'exercice de la compétence assainissement jusqu'au 31 décembre 2016 maximum.

INDEMNITES VERSEES AUX MEMBRES DU BUREAU

FONCTION	Nombre d'élus concernés	TAUX VERSE EN POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT 1015	MONTANTS INDIVIDUELS INDICATIFS AU 01/01/2016
Président	1	27,80%	1 056,81 €
Vice-Présidents	15	29,99%	1 140,06 €
Membres du Bureau	9	8,03%	305,26 €

CONSTRUCTION HABITAT ADAPTÉ DU SITE DES TUILERIES

Plan prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
-A charge de Sèvre Loire Habitat			
Coût lié au foncier (VRD) : 10 x 10 000 €	100 000,00 €	Subvention État	185 400,00 €
Coût lié aux travaux : 10 x 77 500 €	775 000,00 €	Subvention FNDOLLTS	67 500,00 €
Valorisation du foncier	6 000,00 €	Subvention CAC	68 000,00 €
Coût lié aux prestations intellectuelles : 10 x 4 600 €	46 000,00 €	Subvention Département	60 000,00 €
		Prêt travaux CDC	406 100,00 €
		Fonds propres	140 000,00 €
-A charge de la Communauté d'Agglomération du Choletais			
Valorisation du terrain (pour mémoire)	90 000,00 €	Subvention CAF	40 000,00 €
Participation apportée à SLH	68 000,00 €	Fonds propres	68 000,00 €
Travaux de raccordement aux réseaux et nettoyage du terrain	40 000,00 €	Valorisation terrain	90 000,00 €
TOTAL TTC	1 125 000,00 €	TOTAL TTC	1 125 000,00 €

MUSEES DE CHOLET – Dons de l'année 2015

N° inventaire	Donateur	Désignation
2015.001.1	Marie-Joseph Archereau	Un jupon brodé, 1895-1910
2015.002.1-5	Elisabeth Godreau	Vêtements enfants Babymini/Catimini/Patchagogo et accessoires
2015.003.1-65	Mme Claude Sallé	Vêtements enfants et adultes, 1870-début XX ^{ème}
2015.004.1-30	Marilyne Rigaudau	Vêtements enfants 1993-1996, Ouest Messenger/Toto le héros/Trotinette
2015.005.1-17	Pierre et MH Bourreau	Vêtements et linge de maison 1885-1976, bercelonnette, poussette, fusaiole
2015.006.1-2	Colette Cesbron-Lavau	Portraits de Charles et Zoë Cesbron-Lavau
2015.007.1-25	Marie-Agnès Heulin	Mouchoirs et serviettes en toile de Cholet, 1960-1985
2015.008.1-23	Cécile Deloche	Vêtements enfants et adultes, 1910-1980
2015.009.1-3	Jean Simon	Tabatière, boîte à priser et photographie d'un soldat de la Grande Guerre
2015.010.1-5	Madeleine Guerry	Blouses de femme, 1910-1913
2015.011.1-2	Emmanuelle Cunaud	Deux robes Beringot et un bandeau, été 2014
2015.012.1	Louis Gautreau	Médaille des Cent ans – Entreprise Brémond Fils, 1919
2015.013.1	Rémy Buffard	Mouchoir rouge sérigraphié, 1988
2015.014.1-2	Christine Even-Morin	Tenues de fillettes Catimini, 1995-1997
2015.015.1-6	Genevieve Martineau	Vêtements femmes et accessoires féminins, 1880-1914
2015.016.1-2	Gaël et Mona Ropars	Gouaches d'Yvan Ropars, série " Equipo 57 ", 1957
2015.017.1-8	Pierre Vigneron	Huit cartes postales représentant Cholet et la vie choletaise, début XX ^{ème}
2015.018.1-18	Emmanuelle Brébion	Vêtements enfants, 1982 à 2000